DECLARATION A LA C.A.P DU 10 DECEMBRE 2009

Nous rappelons l'opposition du syndicat CGT à la mise en place du Contrat de Retour à l'Equilibre Budgétaire proposé par la Direction du CHU et pour laquelle l'intersyndicale CGT, SUD, FO avait demandé le retrait.

Au nom du CREB, à cette CAP aucune prise d'échelon n'est proposée au motif de la remise en cause du tableau d'avancement jugé trop favorable par le Directeur de l'ARH et la Direction du CHU. Nous demandons le maintien des durées intermédiaires figurant dans ce tableau :
Exemple si la note est de 18 un échelon de 4 ans était obtenu au bout de 3 ans et 3 mois, avec une note de 19 il était obtenu à 3 ans.
La Direction souhaiterait que seulement 1/3 du personnel obtienne cette durée minimum pour pallier au déficit du CHU.

Au non du déménagement de l'Hôtel Dieu, la Direction interdit la prise de congés durant cette période, au non de la pandémie grippale on prévoit de faire supporter au personnel le manque d'effectif chronique des services, d'appliquer un plan de continuité d'activité, qu'en sera-t-il du déménagement sur la nouvelle extension à GM ? Encore beaucoup d'efforts ! en contrepartie : serrons nous la ceinture sur les déroulements de carrière, sur les conditions de travail, sur les notations et les révisions de note !

Le personnel va être pénalisé financièrement puisque pour la 1ére fois, aux CAP il n'y aura <u>AUCUNE PRISE D'ECHELONS</u>.

La prime de service pour l'année 2009, versée en janvier et février 2010 doit être calculée sur l'indice de décembre 2009, il est impératif que les prises d'échelon soient connues pour leur prise en compte dans le calcul de la prime, de même que toutes les révisions de note devront être examinées pour le calcul de cette prime.

La CGT du CHU demande le passage des Echelons sur la CAP de Décembre 2009 sans remise en cause du tableau d'avancement.